

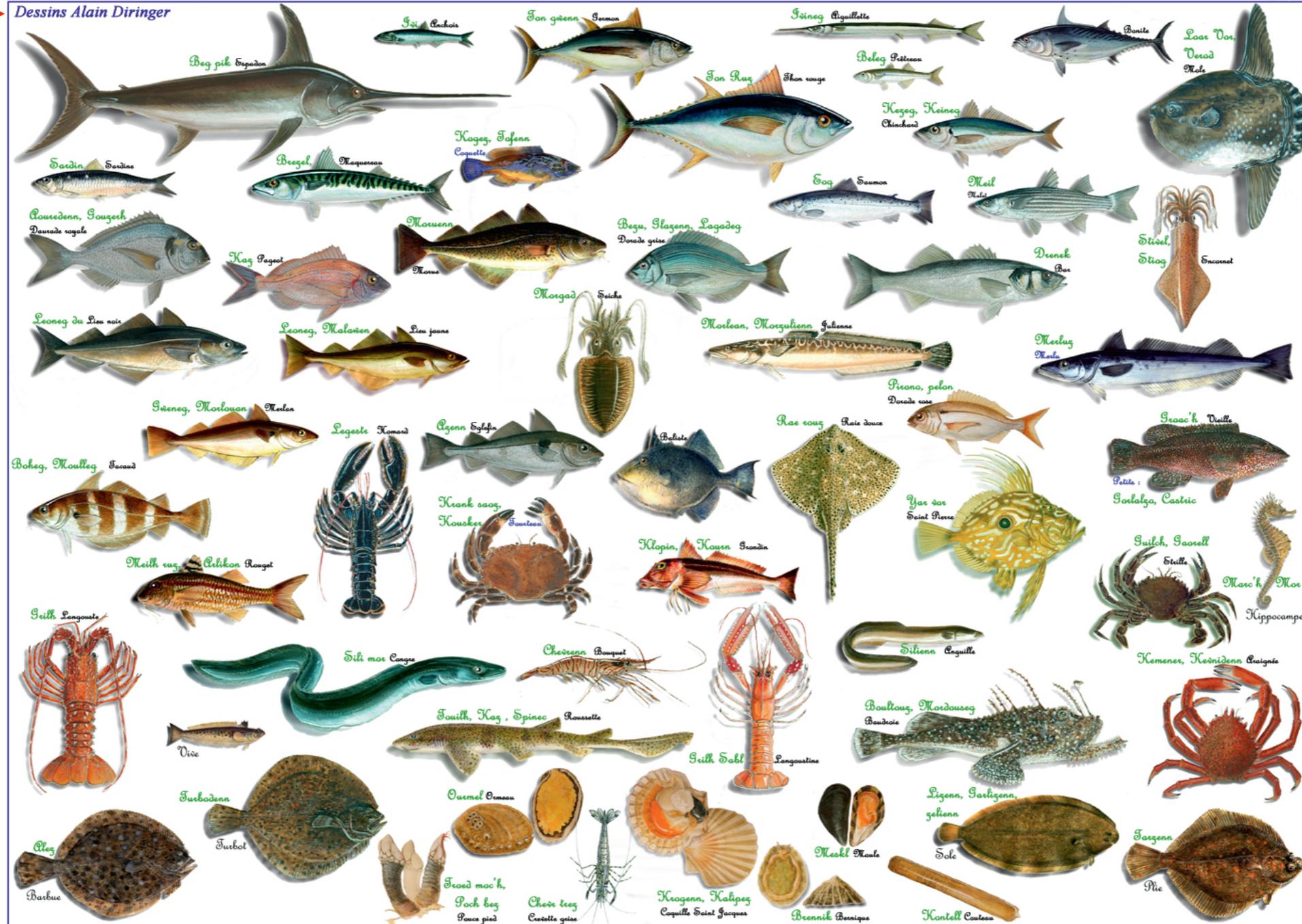
Faune marine de Bretagne sud

AD →

Pesked Breizh

Dessins Alain Diringier

Poissons de Bretagne



Sources : marins-pêcheurs de Kerroc'h, de Groix, de Loctudy et du Conquet.
A lire : Ichtyonymie bretonne, Atlas linguistique par Alan Gwenog Berr / CNRS 1973

Nature & fonds marins des Pays Celtiques
Celtic Rocks, Toponymie côtière.
jeangab.bzh - Ile de Groix



Faune marine de Bretagne sud

Le Pouliguen 1958



Le Pouliguen 1978



Faune marine de Bretagne sud

- Poissons : Bars, Mulets, Dorades, Sar, Lieu, Vieille, Baliste, Maquereaux, Chinchard, Orphie, Carrelet, Sole, Turbot, Maigre, Thon rouge, etc...
- Crustacés : Homard, Langouste, Araignée, Tourteau, Etrille, Bouquet, Crevette grise, Langoustine.
- Céphalopodes : Seiche, Calmar, Poulpe



Regarder les étals de poissonniers avec un œil différent



Règles de mesure des tailles (mer du Nord, Manche, Atlantique)

Poisson : de la pointe du museau à l'extrémité de la nageoire caudale.

Mollusques bivalves : la plus grande dimension de la coquille.

Langoustine :

– parallèlement à la ligne médiane à partir de l'arrière d'une des orbites jusqu'à la bordure distale du céphalothorax (longueur de la carapace),
– et/ou de la pointe du rostre jusqu'à l'extrémité postérieure du telson, à l'exclusion des setae (longueur totale),

– queue de langoustine détachée : à partir du bord antérieur du premier segment trouvé sur la queue jusqu'à l'extrémité postérieure du telson, à l'exclusion des setae. Mesure faite à plat, sans étirement et sur la face dorsale.

Homard : longueur de la carapace mesurée parallèlement à la ligne médiane à partir de l'arrière d'une des orbites jusqu'à la bordure distale du céphalothorax.

Langouste : longueur de la carapace, de la pointe du rostre jusqu'au point médian de la bordure distale du céphalothorax.

Araignées de mer : longueur de la carapace mesurée le long de la ligne médiane, du bord de la carapace entre les rostrés jusqu'au bord postérieur de la carapace.

Tourteau : largeur maximale de la carapace mesurée perpendiculairement à la ligne médiane antéropostérieure de la carapace.

Grand migrateur : en longueur fourche, distance en projection verticale entre l'extrémité de la mâchoire supérieure et l'extrémité du rayon caudal le plus court (sauf istiophoridé).

Istiophoridé : de la pointe de la mâchoire inférieure à la fourche de la nageoire caudale.

Rappel :

Depuis le 17 mai 2011, marquage obligatoire des espèces par ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale.

Les captures doivent être conservées entières jusqu'à leur débarquement pour permettre le contrôle de leur taille.

(CF fiche d'information spécifique)

Attention :

Les tailles et règles de mesure sont différentes pour la mer Méditerranée.

Pour en savoir plus :

Direction interrégionale de la mer (DIRM)
Nord Atlantique-Manche Ouest : 02.90.02.69.50
ou la direction interrégionale de la mer de votre région

Délégation à la mer et au littoral (DML)
de Loire-Atlantique : 02.40.11.77.50
ou la délégation à la mer et au littoral de votre département

Direction interrégionale de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest
DIRM NAMO
2 boulevard Allard
44100 NANTES
Tél. : 33 (0) 2 40 44 81 10

dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

Arrêté ministériel

du

26 octobre 2012

modifié

PÊCHE MARITIME DE LOISIR

Taille minimale de capture des poissons, crustacés et mollusques

Les tailles (ou poids) à respecter s'appliquent aux espèces listées ci-après, et à toute pêche maritime de loisir

- à partir de **navires** ou embarcations de plaisance :
 - battant pavillon français, quelle que soit la zone de capture,
 - étrangers dans les eaux sous souveraineté ou juridiction française,
- en action de **nage** ou de **plongée**,
- à pied** sur le domaine public maritime et sur la partie des fleuves, rivières ou canaux où les eaux sont salées.

Sanctions applicables en cas d'infraction :

- amende pénale (jusqu'à 22 500€),
- sanction administrative (amende jusqu'à 1 500€/ quintal, retrait de l'autorisation de pêcher le thon rouge).

Seul le texte
de l'arrêté ministériel du 26 octobre 2012
modifié déterminant la taille minimale ou le poids minimal
de capture des poissons et autres organismes marins (pour une espèce
donnée ou pour une zone géographique donnée) effectuée dans le
cadre de la pêche maritime de loisir,
fait foi.

le bar commun
42 cm en Atlantique



Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest

SECRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA MER
ET DE LA BIODIVERSITÉ

Liste des espèces de poissons et organismes marins concernés

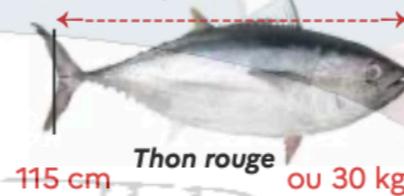
Mer du Nord, Manche, Atlantique

Poissons

Alose (*Alosa spp.*) : 30 cm
 Anchois (*Engraulis encrasicolus*) : 12 cm
 Bar commun (*Dicentrarchus labrax*) : 42 cm
 Bar moucheté (*Dicentrarchus punctatus*) : 30 cm
 Barbue (*Scophtalmus rhombus*) : 30 cm
 Cabillaud (*Gadus morhua*) : 42 cm
 Cardine (*Lepidorhombus spp.*) : 20 cm
 Chapon (*Scorpaena scrofa*) : 30 cm
 Chinchard (*Trachurus spp.*) : 15 cm
 Congre (*Conger conger*) : 60 cm
 Corb (*Sciaena umbra*) : 35 cm
 Dorade rose /pageot rose (*Pagellus bogaraveo*) : 35 cm
 Dorade royale et dorade grise (*Sparus aurata et Spondyliosoma cantharus*) : 23 cm
 Eglefin (*Melanogrammus aeglefinus*) : 30 cm
 Espadon (*Xiphias gladius*) : 170 cm *(LJFL)
 Flet (*Platichthys flesus*) : 20 cm
 Germon (*Thunus alalunga*) : 2 kg
 Hareng (*Clupea harengus*) : 20 cm
 Lieu noir (*Pollachius virens*) : 35 cm
 Lieu jaune (*Pollachius pollachius*) : 30 cm
 Lieu jaune en zone CIEM VIII (*Pollachius pollachius*) : 42 cm
 Lingue (*Molva molva*) : 63 cm
 Lingue bleue (*Molva dipterygia*) : 70 cm
 Limande (*Limanda limanda*) : 20 cm
 Limande sole (*Microstomus kitt*) : 25 cm
 Lotte (*Lophius piscatorius*) : 50 cm
 Maigre (*Argyrosomus regius*) : 50 cm
 Makaïre blanc (*Tetrapturus spp.*) : 168 cm *(LJFL)
 Makaïre bleu (*Makaira nigricans*) : 251 cm *(LJFL)
 Maquereau (*Scomber spp.*) : 20 cm
 Maquereau -mer du Nord (*Scomber spp.*) : 30 cm
 Merlan (*Merlangius merlangus*) : 27 cm
 Merlu (*Merluccius merluccius*) : 27 cm
 Mostelle (*Phycis spp.*) : 30 cm
 Mulet (*Mugil spp.*) : 30 cm
 Orphie (*Belone spp.*) : 30 cm
 Plie / carrelet (*Pleuronectes platessa*) : 27 cm

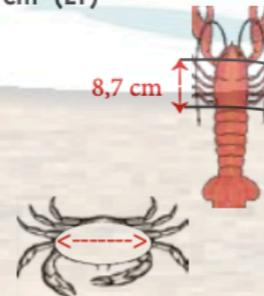
Mer du Nord, Manche, Atlantique

Raie brunette (*Raja undulata*) : 78 cm
 Rajiformes : 45 cm
 Rougets (*Mullus spp.*) : 15 cm
 Sar commun (*Diplodus sargus*) : 25 cm
 Sardine (*Sardina pilchardus*) : 11 cm
 Saumon (*Salmo salar*) : 50 cm
 Sole (*Solea spp.*) : Régions Hauts de France et Normandie, à l'Est du Cap de la Hague : 25 cm
 Autres zones : 24 cm
 Thon rouge (*Thunnus thynnus*) : 30 kg ou 115 cm (longueur à la fourche)
 Truite de mer (*Salmo trutta*) : 35 cm
 Turbot (*Psetta maxima*) : 30 cm



Crustacés

Araignée de mer (*Maia squinado, Maja brachydactyla*) : 12 cm
 Bouquet / crevette rose (*Palaemon serratus*) : 5 cm
 Crevettes (autres que bouquet) (*Crangon spp., Pandalus spp., Palaemon spp. hors Palaemon serratus, Penaeus spp., Parapenaeus longirostris*) : 3 cm
 Étrille (*Polydora henslowi, Necora puber*) : 6,5 cm
 Homard (*Homarus gammarus*) :
 Régions Hauts de France : 9 cm *(LC)
 Autres régions : 8,7 cm *(LC)
 Langouste (*Palinurus spp.*) : 11 cm *(LC)
 Langoustine (*Nephrops norvegicus*) : 9 cm *(LT)
 Queue de langoustine : 4,6 cm
 Tourteau -Nord du 48° parallèle Nord (*Cancer pagurus*) : 14 cm
 Tourteau -Sud du 48° parallèle Nord (*Cancer pagurus*) : 13 cm
 Tourteau dans le secteur des accords de la Baie de Granville (**)
 (*Cancer pagurus*) : 15 cm *(LC)



Mer du Nord, Manche, Atlantique

Mollusques

Buccin / bulot (*Buccinum undatum*) : 4,5 cm
 Clovisse (*Venerupis pullastra*) : 4 cm
 Couteau (*Ensis spp., Pharus legumen, Solen spp.*) : 10 cm
 Coque / hénon (*Cerastoderma edule*) : 2,7 cm (sauf gisement La Baule : 3 cm)
 Coquille Saint-Jacques (*Pecten maximus*) : 11 cm
 Huître creuse (*Crassostrea gigas*) : 5 cm
 Huître plate (*Ostrea edulis*) : 6 cm
 Mactre solide (*Spisula solida*) : 2,5 cm
 Moule (*Mytilus edulis*) : 4 cm
 Olive de mer / telline (*Donax spp. et Tellina spp.*) : 2,5 cm
 Ormeau (*Haliotis spp.*) : 9 cm
 Oursin (*Paracentrotus lividus*) : 4 cm (piquants exclus)
 Oursin -région Bretagne- (*Paracentrotus lividus*) : 5,5 cm (piquants exclus)
 Palourde européenne (*Ruditapes decussatus*) : 4 cm
 Palourde japonaise (*Ruditapes philipinarum*) : 3,5 cm (sauf Calvados et Manche : 4 cm)
 Palourde rose (*Venerupis rhomboides*) : 4 cm
 Palourde rouge / vernis (*Callista spp.*) : 6 cm
 Praire / clam (*Venus verrucosa, Mercenaria mercenaria*) : 4,3 cm
 Poulpe (*Octopus vulgaris, Eledone cirrhosa*) : 750 g
 Vanneau ou pétoncle (*Chlamys spp.*) : 4 cm
 Vénus (*Spisula spp.*) : 2,8 cm



*(LJFL) = longueur maxillaire inférieur-fourche
 * (LT) = longueur totale
 *(LC) = longueur céphalothoracique
 (**) = Le secteur des accords de la baie de Granville est défini dans le décret n° 2004-75 du 15 janvier 2004 portant publication de l'accord relatif à la pêche dans la baie de Granville entre la République française et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à l'article 1 de l'annexe (ensemble quatre échanges de notes), signé à Saint-Hélier le 4 juillet 2000 (1)

Faune marine de Bretagne sud : I) Les poissons

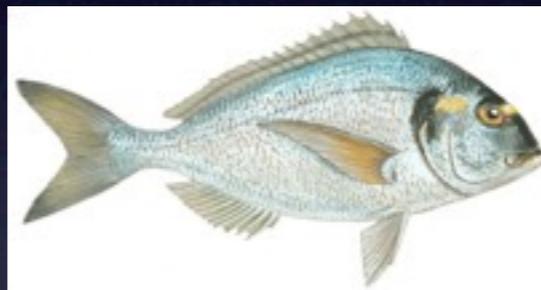
- Bars (franc, moucheté)

- Mulets (lippu, cabot)



- Lieux (jaune, noir)

- Dorades (grise, royale)



- Sar

- Baliste

- Vieille



- Saint-Pierre

- Maquereaux & Chinchard

- Orphie

- Maigre

- Thon rouge



- Turbot & Barbue

- Soles

- Rougets

- Baudroie



- Raies (bouclée, brunette)

- Torpille

Le Bar franc (*Dicentrarchus labrax*)

- Poids maximum : 12-13kg pour 110cm
- Hermaprodite successif : d'abord mâle jusqu'à 2kg puis femelle.
- Maturité sexuelle : mâles 40cm à 4-7 ans; femelles 50cm à 5-8 ans
- Reproduction : Mars-Avril
- Taille minimale : pros 36cm, plaisance 42cm (ici 1 seul bar par pêcheur et par jour)



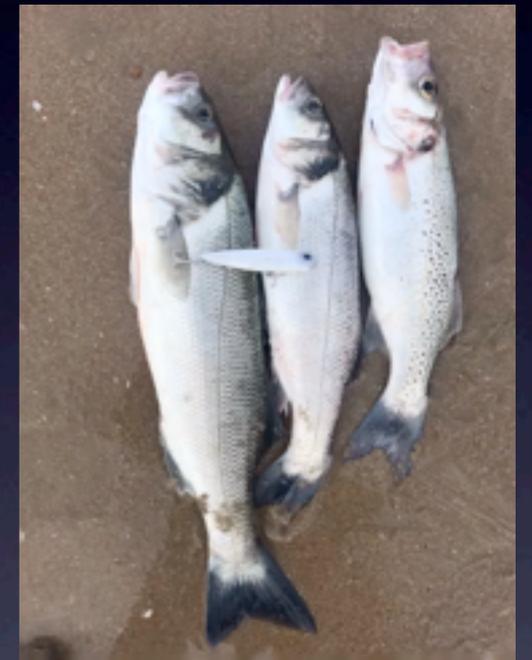
Le Bar franc (*Dicentrarchus labrax*)

- Pêche professionnelle : chalutage sur les frayères, filet, ligne (palangre, “bao”) avec un label “bar de ligne”, et technique “ikejimé”
- Pêche amateur :
- chasse sous-marine
- canne : traîne, lancer (leurres souples, leurres à bavette, leurres de surface)



Le Bar franc (*Dicentrarchus labrax*)

- Pêche professionnelle : chalutage sur les frayères, ligne (palangre, “bao”) avec un label “bar de ligne”, et technique “ikejimé”
- Pêche amateur :
- chasse sous-marine
- canne : traîne, lancer (leurres souples, leurres à bavette, leurres de surface)



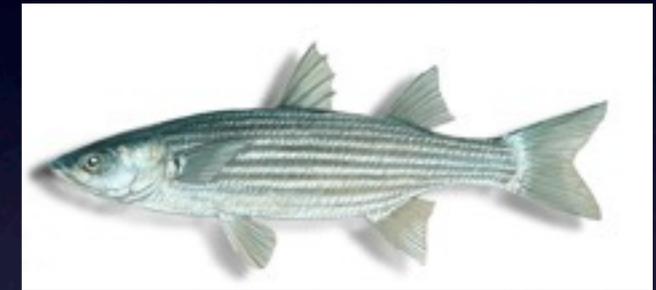
Le Bar moucheté (*Dicentrarchus punctatus*)

- Plus méridional mais commun en Loire-atlantique (Phare du Charpentier, **La Banche**)
- Plus petit (maximum 70cm)
- Pêche : modes identiques, mais pas de limite en nombre; taille limite 30cm



Les Mulets

- **Le Mulet lippu (*Chelon labrosus*) :**
Le plus fréquent, y compris dans les ports, entre Avril et Décembre; grégaire; nombreux exemplaires entre 1 et 2 kg; taille à maturité 30-50cm mais jusqu'à 90cm. Pêche : filet, chasse sous-marine
- **Le Mulet cabot (*Mugil cephalus*) :**
Plus méridional; remonte en Bretagne Sud en Septembre; grégaire; peut atteindre 6kg pour 110cm. Pêche : filet, canne, chasse sous-marine.
- **Cuisine :** concentre les polluants; pêché au large, excellent, notamment en carpaccio



AD

Les Lieux

- Le Lieu jaune (*Polliachus polliachus*) : couleur cuivrée (mais beaucoup plus variable chez les jeunes), ligne latérale incurvée sombre.
- Le Lieu noir (*Polliachus virens*) : couleur brun foncé à noirâtre, ligne latérale rectiligne claire. Plus septentrional, plus profond, plus gros (jusqu'à 38kg)



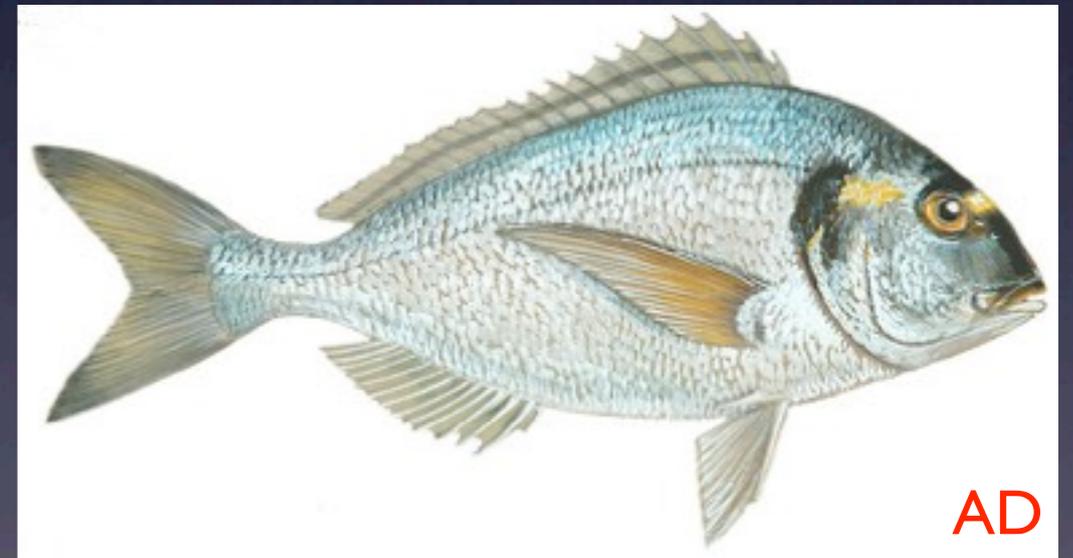
Les Lieux

- Le Lieu jaune (*Polliachus polliachus*) :
- 1,3m pour 18kg, durée de vie 8-10 ans
- Maturité sexuelle 3-5 ans (35-41 cm), 60cm pour 100% de reproducteurs
- Taille minimale de capture 30 cm
- Grégaire, sur fonds rocheux, prédateur peu endurant donc approche très lente



Les Dorades (ou daurades)

- La Dorade grise
(*Spondyliosoma cantharus*)
- La Dorade royale
(*Sparus aurata*)



La Dorade grise (ou canthare ou griset)

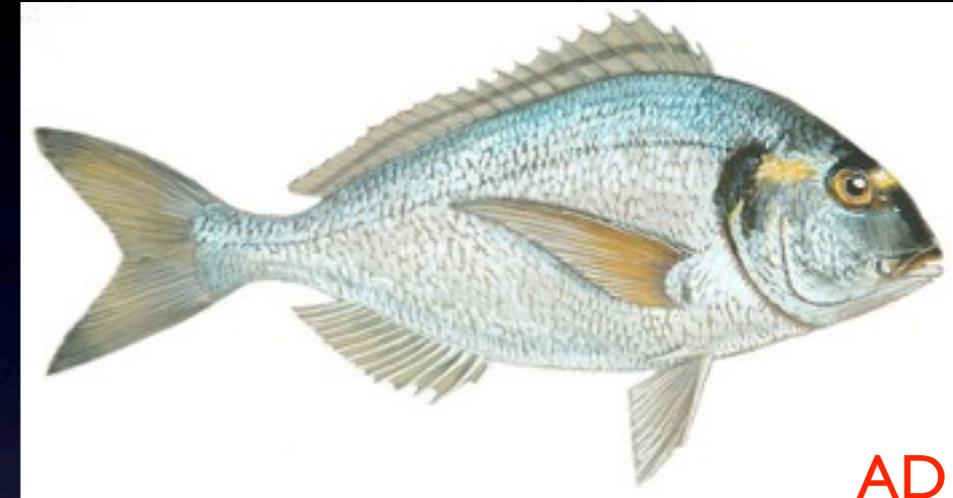
Spondyliosoma cantharus

- Taille 30-45 cm (maximum 60 cm pour 2kg)
- D'abord femelle jusqu'à 20 cm puis mâle à partir de 25 cm
- Taille limite de pêche 23 cm
- Très grégaire, circule beaucoup notamment le long des tombants



La dorade royale (*Sparus aurata*)

- Taille 50-60 cm (maximum 70cm pour 7kg)
- D'abord mâle (1-2 ans pour 20-30 cm puis femelle (30-40 cm))
- Taille limite 23 cm



La dorade royale (*Sparus aurata*)

- Souvent solitaire, mais aussi grands bancs de toutes les tailles (Houat-Hœdic)
- Spécialiste des moules (molaires broyeuses) excrétion anale sous forme de “pluie bleue”...
- Avec le bar et le saumon, une des principales espèces de l'aquaculture

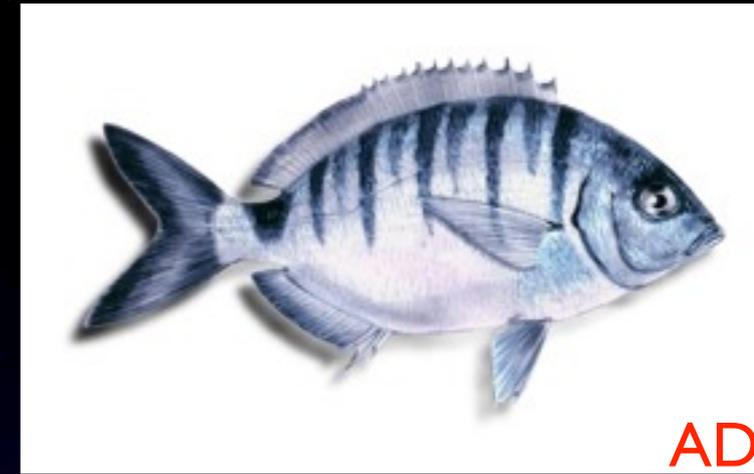


Houat 2023

Le Sar (*Diplodus sargus*)

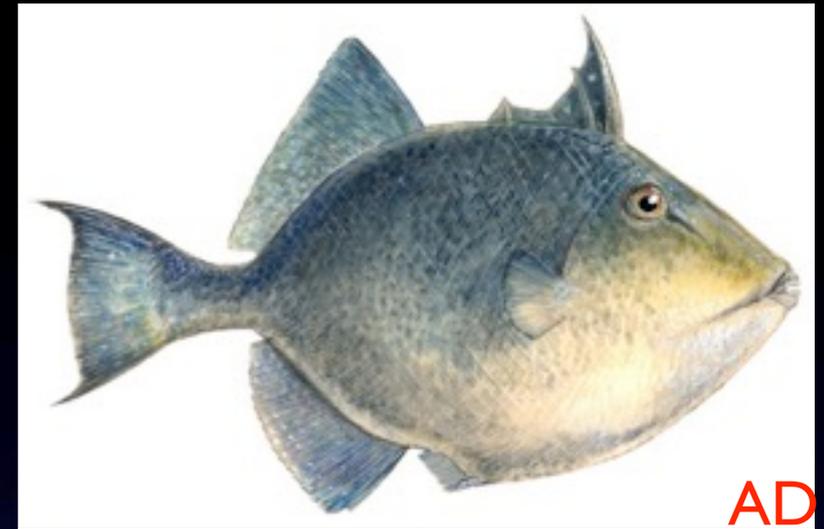
Enfin un envahisseur bienvenu !

- Espèce sudiste et méditerranéenne ayant remonté à partir du Golfe de Gascogne depuis 1970 (Porte d'écluse, la Banche 1975, puis Belle-Île)
- 45cm pour 2kg; maturité 2 ans 17cm; d'abord mâle jusqu'à 5 ans puis femelle
- Grégaire et nocturne; prédateur de moules (molaires)
- Le meilleur poisson de nos côtes !



Le Baliste commun (*Balistes apriscus*)

- Existait en Bretagne en 1900, disparu puis réapparue vers 1960, remonte jusqu'en Irlande
- De 30 à 60cm, lère dorsale dangeureuse et ... **mordeur** !
- Poisson délicieux (goût de filet de sole). Lever les filets (peau très dure) ou plus simple : entier au four.



La Vieille (*Labrus bergylta*)

La grande ignorée

- 30-50cm (66cm pour 4,4kg); d'abord femelle puis mâle entre 4 et 14 ans (record 29 ans)
- Inféodée aux milieu rocheux entre 1 et 30 mètres
- Peu estimée, et pourtant excellente en poisson cru mariné, et en filets grillés



Crénilabre melops ("Corlazo")

Le Saint-Pierre (*Zeus faber*)

- 40-50cm (90cm pour 8-9kg);
maturité sexuelle 100% : 37cm.
- Solitaire et territorial sur roches
algueuses et épaves entre 50 et
150m. Gueule protractile
- Ponte Juin-Aout avec goutte
d'huile sur les œufs
- Chair très délicate



Maquereaux & Chinchard

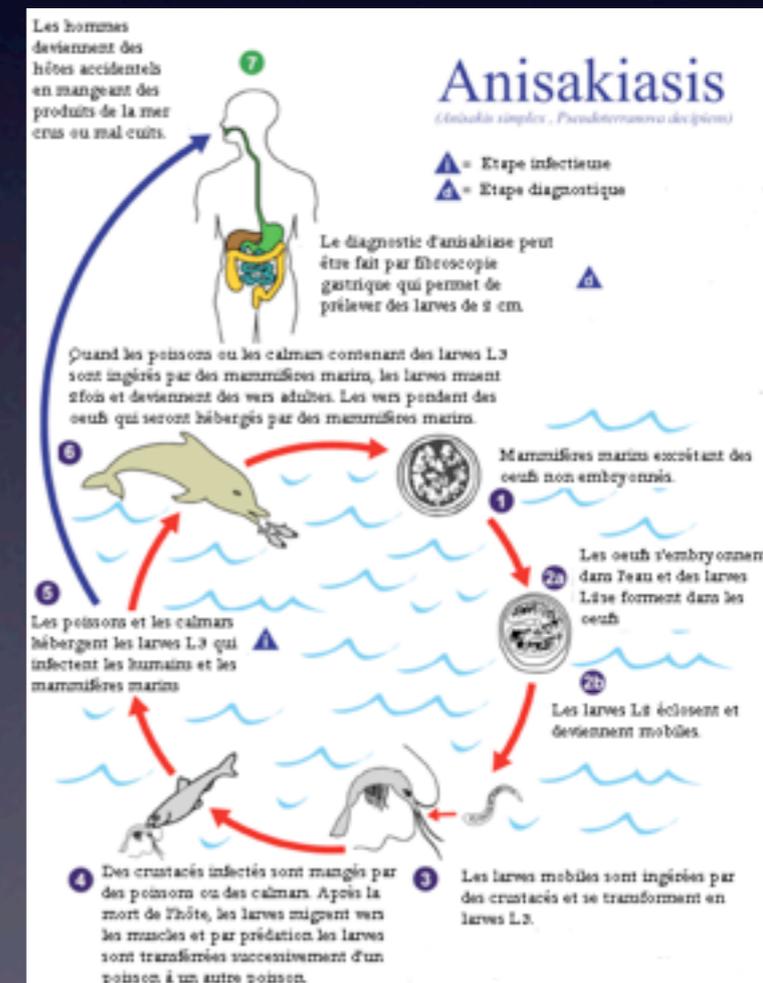
Pélagiques, grégaires, migrateurs,
en surface en été. 30-40cm (50cm)

- Le Maquereau commun
(*Scomber scombrus*) (20cm)
- Le Maquereau espagnol
(*Scomber colias*) (20cm)
- Le Chinchard commun
(*Trachurus trachurus*) (15cm)



Un risque sanitaire méconnu : l'anisakiase

- *Anisakis simplex* : nématode parasite des mammifères marins.
- Cycle complexe avec hôtes intermédiaires krill puis poissons.
- Consommation de poisson cru : gastro-entérite (“fièvre bleue”).
- Cuisson 60° ou congélation -20° de 1 à 5 jours



L'Orphie commune (ou aiguillette) (*Belone belone*)

- 45-60 cm (104 cm pour 1,4kg)
- nage en surface (dos bleu vert, ventre blanc, flancs argentés)
- arrive en Avril-Mai pour se reproduire, 6000 œufs sur filaments vrillés collés sur objets flottants
- Odeur forte, arête verte



Le Maigre (*Argyrosomus regius*)

- 100-140 cm (230cm pour 103kg)
- Migrateur se reproduisant en Gironde, grégaire puis solitaire
- Fonds sablo-rocheux, épaves.
- Maturité à partir de 4 ans, 60cm mâles et 80cm femelles
- Taille limite pro 30cm, plaisance 50cm !



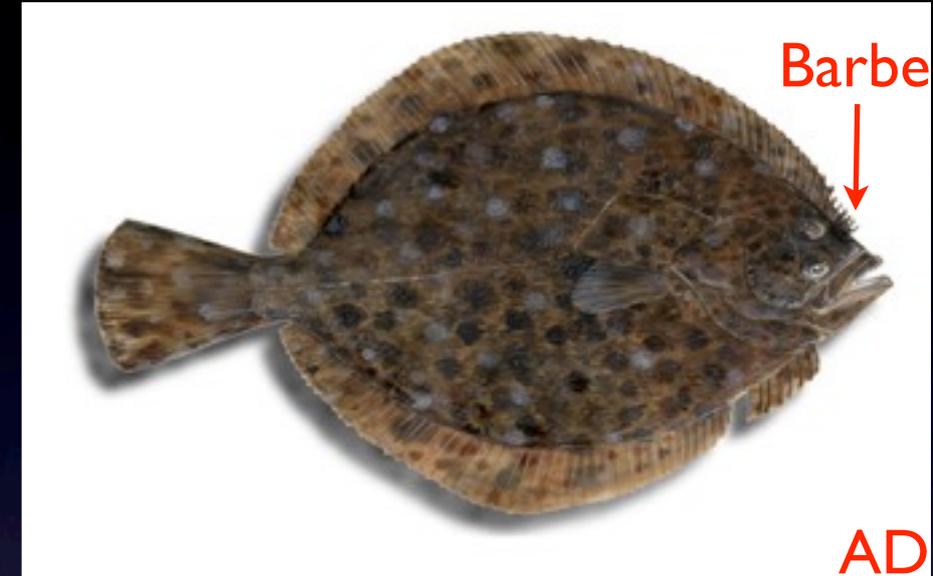
Le Thon rouge (*Thunnus thynnus*)

- 2-2,5 mètres (jusqu'à 3m pour 650kg)
- Nage en bancs (avec les dauphins) jusqu'à 70km/h et jusqu'à 200 km/j
- La protection et les quotas ont favorisé la nette remontée des populations, avec même l'arrivée récente des petits formats (30kg)
- Pélagique mais parfois dans très peu d'eau (La Banche, Pornichet)



Turbot et Barbue

- La Barbue (*Scophthalmus rhombus*) :
Iers rayons de la dorsale libres↓ ;
écailles, pas de tubercules osseux.
- Le Turbot (*Scophthalmus maximus*) :
pas d'écailles, tubercules osseux;
plus "carré".



La Sole commune (*Solea solea*)

- 35-40cm (70cm). Maturité 3 à 5 ans pour 25-30cm. Taille limite 24cm.
- Alimentation carnivore, y compris cadavres.
- Migration jusqu'à 180km pour rejoindre les frayères



Les Rougets

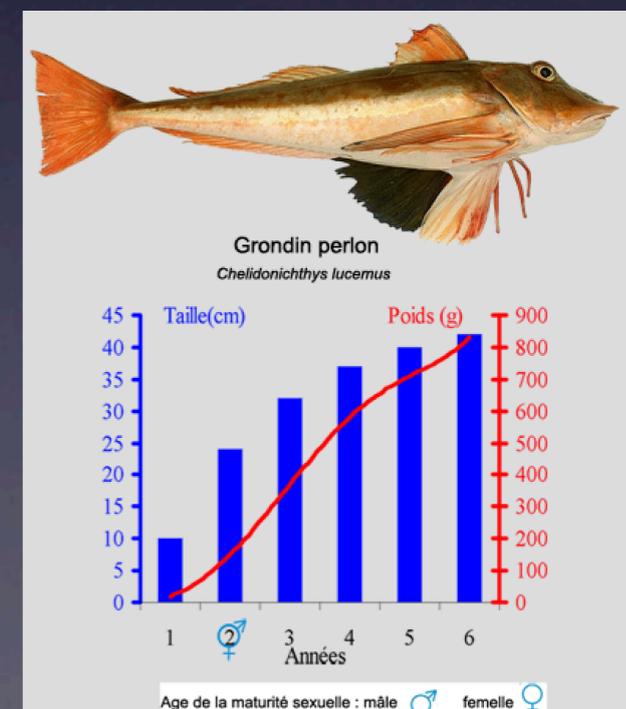
- Le “Rouget-barbet” :

Rouget de roche ou Surmulet (*Mullus surmuletus*) : 25-30cm (45cm). Taille limite 15cm. Arrivent en Août-Septembre (“vendangeurs”).



- Le “Rouget-Grondin” :

Grondin-perlon (*Chelidonichthys lucerna*) : grondent avec les muscles de leur vessie natatoire. 50-60cm (75). “Tombe” en restauration.



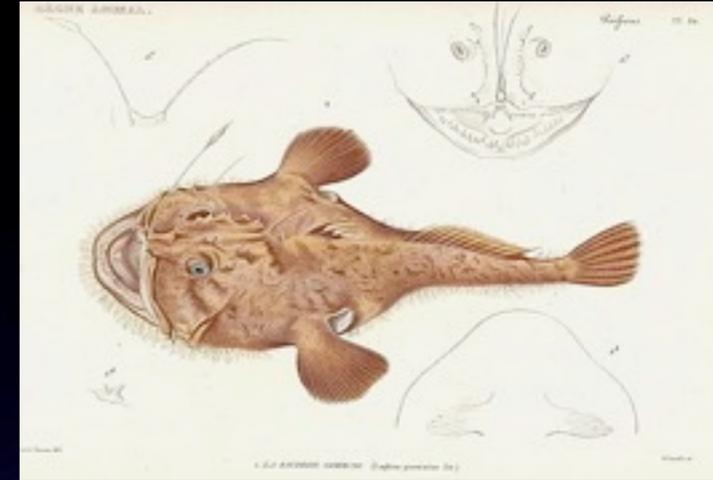
Le Congre (*Conger conger*)

- 1-2m (3m pour 110kg)
- Zones rocheuses littorales entre 0 et 100m. Epaves →
- Prédateur vorace, plutôt nocturne, de jour dans son trou avec homard et bouquets
- Reproduction unique entre 5 et 15ans par 2-3000m de fond avec mort ensuite



La Baudroie commune (*Lophius piscatorius*)

- Aspect “cauchemardesque” de poisson abyssal. 1,2-1,5m pour 40kg (record 58kg)
- Attire ses proies avec un rayon pêcheur. Peut engloutir des oiseaux.
- Peut être **agressive** dans très peu d'eau.
- Commercialisée sous le nom de “Lotte” (queue, joues et foie)



Les Raies

- Une dizaine d'espèces, mais deux seulement commercialisées fréquemment :
- **La Raie bouclée** (*Raja clavata*) : denticules sur le manteau
- **La Raie brunette** (*Raja undulata*) : pas de denticules sur le manteau
- Les deux prédateurs nocturnes, surtout de crustacés; de jour enfouies sur fonds meubles



La Torpille (ou raie-torpille) marbrée (*Torpedo marmorata*)

- 60-80 cm, maturité 12 ans pour les femelles, 5 ans pour les mâles
- Chasseur nocturne, de jour enfouie sur fonds sableux.
- Décharges électriques de **50 volts** (10 ampères) par 500-1000 colonnes d'électrocytes
- Filets dans les ailes et foie délicieux



Faune marine de Bretagne sud : 2) Les crustacés

- Homard



9cm



11cm

- Langouste

- Araignée

- Tourteau



13cm



12cm



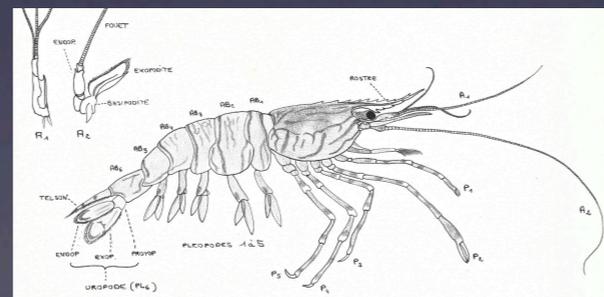
6,5cm

- Etrille

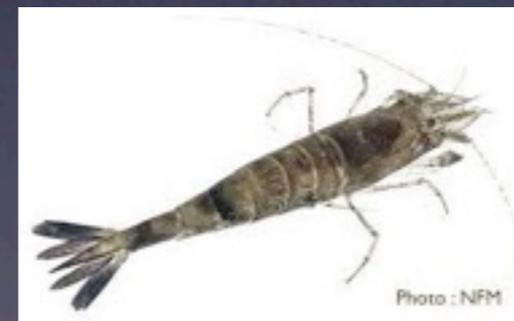
- Bouquet

- Boucaud

- Langoustine



5cm



3cm



9cm

La Langoustine (*Nephrops norvegicus*)

- Sédentaire sur fonds sablo-vaseux entre 15 et 800m
- Vit dans un terrier, sort à l'aube et au crépuscule
- Mâles 13cm, femelles 5,5-7cm.
Taille limite 9cm
- Femelles rejetées à l'eau : 75% de mortalité



Pinces de tourteau

- N'achetez jamais ça !
- Crabes profondément emmêlés dans les filets
- Corps sans pinces remis à l'eau, ou pire écrasés...



Crevette grise ou Boucaud(t)

- N'achetez pas ça non plus!
- Mâles 5cm (7,5cm).
Femelles 7cm (9,5cm)
- Maturité sexuelle :
mâles 3-4,5cm.
Femelles : 22(30)-45cm
- Taille limite de capture :
3cm !

Marché de la Baule 06/08/2024



Faune marine de Bretagne sud : 3) Les céphalopodes

- **Seiche** (*Sepia officinalis*)
“morgatte” ou “margatte”
- **Calmar** (*Loligo vulgaris*)
“encornet”, “chipiron”, “supion”
- **Poulpe** (*octopus vulgaris*)
“pieuvre”



Le grand requin blanc (*Charcharodon charcharias*)

- En Bretagne ??? C'est une blague !
- Et bien non : 3 "rencontres" personnelles en 40 ans
- Episode 1 : Pointe de Penmarch
- Episode 2 : Belle-Île
- Episode 3 : Pointe du Croisic



Pesked Breizh



Vie marine

Bretagne & Irlande



Alain Diringer

Jean Gab Samzun

G rard Le Bobinnec

Pesked Breizh



Observateurs attentifs du milieu marin depuis près de 60 ans, nous avons pu constater ses évolutions. Vous trouverez dans ce livre l'illustration de sa richesse et de sa diversité.



Nos nombreux amis habitués des rivages celtiques nous ont fait profiter de leurs connaissances.



Vie marine

Bretagne & Irlande



Alain Diringer

Jean Gab Samzun

Gérard Le Bobinnec

Prix : 30 €

ISBN 9 782969385